

# EXTRAIT

*du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens*

Séance du 23 juin 2022

Présidence de Madame Carole Castillo

## **Préavis N° 19-2022**

Demande de crédit-cadre destiné à financer l'assainissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022, 2023 et 2024, et réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile »

### *Le Conseil communal de Renens*

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 19-2022 de la Municipalité du 11 avril 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulé « Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ».

ALLOUE à la Municipalité un crédit cadre de CHF 7'394'500.– TTC afin de financer l'assainissement du réseau d'éclairage public pour les années 2022 à 2024. La durée du crédit-cadre prend fin au 31 décembre 2024.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera au patrimoine administratif sous le compte d'investissement No 3810.1077.5010 – Assainissement du réseau d'éclairage public 2022 à 2024.

Cette dépense sera imputée au compte d'investissement du patrimoine administratif No 3810.1077.5010 – Assainissement du réseau d'éclairage public 2022 à 2024.

Cette dépense sera amortie en 20 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2022.

La Présidente

Carole Castillo

La Secrétaire

Corrine Simon

